

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

68<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 24 novembre 2022**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

### 1. Protéger et garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (p. 5984)

#### DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 5984)

Amendement n° 134

Mme Mathilde Panot, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice

Amendements n°s 95, 91, 126, 131, 132, 273

*Rappel au règlement* (p. 5987)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5987)

Amendements n°s 256, 270, 235, 230

*Rappel au règlement* (p. 5992)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5992)

Amendement n° 223

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5993)

Titre (p. 5993)

Amendements n°s 10, 11, 12, 232

*Rappel au règlement* (p. 5994)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5994)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5994)

#### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 5994)

M. Patrick Hetzel (LR)

M. Erwan Balanant (Dem)

Mme Marie-Noëlle Battistel (SOC)

Mme Anne-Cécile Violland (HOR)

M. Jérémie Iordanoff (Écolo-NUPES)

Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES)

M. Benjamin Saint-Huile (LIOT)

Mme Aurore Bergé (RE)

Mme Pascale Bordes (RN)

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5997)

Mme Mathilde Panot, rapporteure

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5998)

### 2. Abolition de la corrida (p. 5998)

#### PRÉSENTATION (p. 5998)

M. Aymeric Caron, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Mme Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6001)

Mme Anne Stambach-Terrenoir

M. Aymeric Caron, rapporteur

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

*Rappels au règlement* (p. 6005)

Mme Emmanuelle Ménard

Mme Anne-Laure Blin

M. Alexis Corbière

M. Bruno Millienne

Mme Anne-Laurence Petel

M. Hervé de Lépinau

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6007)

### 3. Réintégration du personnel des établissements de santé non vacciné (p. 6007)

#### PRÉSENTATION (p. 6007)

Mme Caroline Fiat, rapporteure de la commission des affaires sociales

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6011)

M. Jean-Philippe Nilor

Mme Josiane Corneloup

M. Philippe Vigier

M. Elie Califer

M. Thomas Mesnier  
Mme Sandrine Rousseau  
M. Davy Rimane  
M. Olivier Serva  
M. Éric Alauzet  
Mme Bénédicte Auзанot

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 6019)

Article 1<sup>er</sup> (p. 6019)

M. Yannick Neuder

M. Jean-Hugues Ratenon  
M. Cyrille Isaac-Sibille  
M. Christian Baptiste  
M. Vincent Thiébaum  
M. Jean-Victor Castor  
M. Michel Lauzzana  
M. Julien Rancoule

Amendements n<sup>os</sup> 13, 20, 42 rectifié

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6024)

**4. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6025)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

### vice- présidente

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## PROTÉGER ET GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION

### Suite de la discussion d'une proposition de loi constitutionnelle

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi constitutionnelle de Mme Mathilde Panot et plusieurs de ses collègues visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (n<sup>os</sup> 293, 488).

### DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**Mme la présidente.** Ce matin, l'Assemblée a commencé la discussion des articles, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 134 portant article additionnel après l'article unique.

### Après l'article unique

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour le soutenir.

**M. Patrick Hetzel.** Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez pas répondu aux questions que les députés du groupe Les Républicains vous ont posées ce matin. Un point nous préoccupe tout particulièrement : il s'agit de la constitutionnalisation des grands principes de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG), la loi Veil. Nous avons défendu ce matin un amendement en ce sens, qui visait également à susciter le débat sur l'équilibre à trouver dans le texte entre les grands principes de cette loi. La question que nous posons est en réalité celle de savoir si, dans la présente proposition de loi constitutionnelle, la clause de conscience est traitée à égalité avec le droit à l'IVG.

Monsieur le ministre, vous considérez que constitutionnaliser l'IVG ne pose aucun problème, mais ne pensez-vous pas qu'il convient alors de préciser dans la proposition de loi que « la clause de conscience est un droit inaliénable » ? Rappe-

lons que la liberté de conscience est assurée par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui fait partie intégrante de notre Constitution. Pouvez-vous éclairer l'Assemblée sur ce point essentiel ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Mathilde Panot, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**Mme Mathilde Panot,** rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Avis défavorable.

**M. Marc Le Fur.** Quelques explications tout de même !

**M. Olivier Falorni.** Patience !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux, ministre de la justice. Les explications arrivent, monsieur Le Fur ! « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. »

Le Conseil constitutionnel rattache de longue date la liberté de conscience à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

**M. Patrick Hetzel.** C'est ce que je viens de dire !

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. Dans sa décision du 27 juin 2001 relative à l'IVG, le juge constitutionnel considère que l'existence d'une clause de conscience au profit des personnels soignants est une garantie de sauvegarde de leur liberté de conscience. On ne peut pas être plus clair et vous devriez être totalement rassuré. Pour ma part, je le suis. Avis défavorable.

**M. Erwan Balanant.** Vous pourriez retirer l'amendement, monsieur Hetzel. La réponse est claire !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel.** Je m'étonne de votre asymétrie argumentative, monsieur le garde des sceaux ! Lorsque nous nous inquiétons pour la liberté de conscience des soignants, vous nous répondez qu'elle est garantie par la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Or nous avons utilisé exactement le même argument au sujet du droit à l'IVG.

**M. José Beaurain.** Il a raison !

**M. Patrick Hetzel.** D'un côté, vous affirmez qu'il est nécessaire de constitutionnaliser le droit à l'IVG parce qu'il pourrait être menacé ; de l'autre, vous jugez qu'il n'est pas besoin de constitutionnaliser la clause de conscience car elle est garantie par les décisions du Conseil constitutionnel. C'est comme cela vous arrange ! Un tel argumentaire est pour le moins paradoxal et étonnant de la part du garde des sceaux.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Que nenni, monsieur le député ! Soyons clairs : ma crainte est que le droit à l'IVG soit remis en cause par quelques-uns grâce à la clause de conscience. Mon argumentaire n'est en rien paradoxal puisque la mesure que vous proposez donnerait plus de poids à la clause de conscience. Ce n'est pas très compliqué...

**M. Patrick Hetzel.** Mais si !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Mais non ! Ceux qui souhaitent que le droit à l'IVG ne soit pas garanti sont précisément les mêmes qui militent pour l'extension de la clause de conscience. Mon argumentaire n'est en rien paradoxal ; au contraire, il est tout à fait cohérent.

**M. Patrick Hetzel.** Non !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Je pense d'ailleurs vous avoir convaincu, si j'en juge par votre expression ! *(M. Patrick Hetzel rit.)*

*(L'amendement n° 134 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 95.

**M. Fabien Di Filippo.** Il s'inscrit dans la continuité de l'amendement précédent, mais il propose une rédaction différente, en complétant le titre VIII de la Constitution par un article 66-3 ainsi rédigé : « Nul ne peut porter atteinte à la clause d'objection de conscience des personnels de santé ne souhaitant pas pratiquer une interruption volontaire de grossesse ou concourir à une interruption volontaire de grossesse. »

Souvenez-vous, monsieur le garde des sceaux : à la fin de la précédente législature, nous avons examiné la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement, qui a conduit à allonger de deux semaines le délai légal autorisant le recours à l'IVG. La clause de conscience des médecins a été retirée du texte au début de la discussion. Ce n'est qu'à la fin de la deuxième lecture qu'elle a été réintroduite, grâce à un amendement que j'ai défendu, après négociation entre Olivier Véran, alors ministre des solidarités et de la santé, et les députés de la majorité.

Ne l'oubliez pas, monsieur le ministre ! Vous n'êtes peut-être pas opposé à la stricte application de la clause de conscience, tout comme vous êtes favorable au respect du droit à l'IVG, mais d'autres personnes, notamment sur les rangs les plus à gauche de l'hémicycle, pourraient être tentées de l'attaquer. *(Mme Marie-Charlotte Garin fait un signe de dénégation.)*

Je répète ce que j'ai dit ce matin : si la clause de conscience n'est pas protégée, nous risquons de voir diminuer le nombre de professionnels de santé prêts à procéder à des IVG, ce qui aurait donc des conséquences sur l'accès réel des femmes à ce droit et des conséquences graves pour celles qui sont dans des situations dramatiques. Alors que l'Assemblée s'apprête à voter en faveur de la constitutionnalisation du droit à l'IVG, allons au bout de notre démarche et protégeons les médecins, dont la clause de conscience a toujours été reconnue !

**M. Erwan Balanant.** Nous avons déjà tranché ce débat tout à l'heure !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Permettez-moi de rappeler quelques éléments sur la clause de conscience, un sujet que je connais bien. Dès 1975, la loi Veil a prévu la possibilité pour un médecin de refuser de pratiquer une IVG. La clause de conscience est également mentionnée à l'article R. 4127-47 du code de la santé publique, qui prévoit que « hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. »

Monsieur Hetzel, les arguments qui vous sont opposés ne sont pas asymétriques ! Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes ont la possibilité d'opposer la clause de conscience, qui s'applique dans toutes les conditions. Vous ne pouvez pas dire le contraire, cher collègue. Comme l'a dit M. le ministre, la clause de conscience existe aujourd'hui et continuera d'exister demain. Elle permet à tout praticien de refuser des soins s'il le juge nécessaire.

Quant au droit à l'IVG, je vous rappelle que la lettre V signifie « volontaire ». Il n'est nullement question ici d'une IOG : une « interruption obligatoire de grossesse » ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Patrick Hetzel proteste.)*

**M. Olivier Falorni.** Excellent !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** En vous référant aux textes, vous apportez de l'eau à notre moulin, cher collègue ! Qu'il s'agisse du droit à l'IVG ou de la clause de conscience, les mots utilisés pour les garantir sont identiques. Et pourtant, vous demandez que l'on constitutionnalise l'un et pas l'autre ! Je ne vois pas ce que cela coûterait d'apporter une garantie supplémentaire s'agissant de la clause de conscience. Faut-il vous rappeler, monsieur Vigier, ce qui s'est passé lors du dernier débat à l'Assemblée sur l'IVG il y a à peine quelques mois ? La clause de conscience a été remise en question par certains de nos collègues et n'a été réintroduite dans la proposition de loi qu'à la fin de la discussion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.)*

**M. Marc Le Fur.** Oui !

**M. Fabien Di Filippo.** Preuve que son existence peut facilement être menacée ! Peut-être une majorité de députés de l'hémicycle sont-ils d'ailleurs favorables aujourd'hui à sa remise en cause. Si, au contraire, nous nous accordons tous sur la nécessité de la sacraliser, alors soyez honnêtes intellectuellement, chers collègues, et votez en faveur de mon amendement, qui ne modifie en rien l'esprit de la proposition de loi !

*(L'amendement n° 95 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatre amendements, n°s 91, 126, 131 et 132, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 91 et 126 sont identiques.

La parole est à M. Xavier Breton, pour soutenir l'amendement n° 91.

**M. Xavier Breton.** Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez toujours pas répondu aux deux questions juridiques que nous vous avons posées ce matin.

La première porte sur la forme. Dès lors que vous voulez renforcer un droit en l'inscrivant dans la Constitution, qu'en est-il des droits qui n'y figurent pas ? Vous les fragilisez !

**M. Éric Dupond-Moretti,** *garde des sceaux.* Mais non !

**M. Xavier Breton.** Ensuite, pourquoi continuez-vous à subordonner l'IVG à certaines conditions, en matière de délai légal notamment ? Sur quels principes vous fondez-vous ? Ce n'est en tout cas pas celui de la liberté de la femme, inscrit à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme. Pour le groupe Les Républicains, le principe qui doit prévaloir est celui de la vie à naître. Et pour vous ? Je suis convaincu que vous ne nous donnerez aucune réponse, car vous êtes incapable de le faire !

Avec l'amendement n° 91, nous cherchons, comme vous, à renforcer les droits puisque nous proposons de préciser dans la Constitution que « nul ne peut recourir à la gestation pour autrui. » La gestation pour autrui (GPA) consiste à utiliser le corps d'une femme comme un moyen et non comme une fin. Nos débats sur les différentes lois de bioéthique ont été autant d'occasions de souligner la prohibition de la GPA en France. Celle-ci doit être inscrite dans la Constitution afin qu'aucune tentative de l'instaurer ne puisse jamais aboutir. La condamnation de la marchandisation du corps des femmes est sans doute un combat sur lequel nous pouvons tous nous trouver, chers collègues.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir les amendements nos 126, 131 et 132, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**M. Patrick Hetzel.** Ces trois amendements visent à inscrire l'interdiction de la GPA dans la Constitution. Si vous étiez cohérente, madame la présidente Panot, vous appliqueriez le programme présidentiel de M. Mélenchon, que j'ai lu avec attention.

**Mme Mathilde Panot,** *rapporteuse.* C'est bien !

**M. Patrick Hetzel.** L'interdiction de la marchandisation du corps y est clairement affirmée, suivie d'une phrase indiquant que « Nous mettrons tout en œuvre pour que la gestation pour autrui soit interdite et que cela figure dans la loi française. » C'est l'occasion ou jamais de tenir une promesse de M. Mélenchon ! L'objectif de ces amendements est d'inscrire une fois pour toutes dans notre loi fondamentale l'interdiction de la GPA. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Un peu de silence, chers collègues !

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**Mme Mathilde Panot,** *rapporteuse.* Monsieur Hetzel, je vous félicite pour votre lecture attentive du programme de Jean-Luc Mélenchon, dont vous devriez plus souvent vous inspirer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) La GPA n'est pas le sujet de cette proposition de loi constitutionnelle. Avis défavorable.

**M. Philippe Vigier.** Vous étiez débordés par la gauche, maintenant vous êtes débordés par la droite !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti,** *garde des sceaux.* Je ne me fonderai pas sur le programme de M. Mélenchon pour vous répondre. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Loïc Prud'homme.** Vite, une camomille !

**M. Éric Dupond-Moretti,** *garde des sceaux.* Vous proposez d'inscrire dans un nouvel article de la Constitution, l'article 66-3, l'interdiction de la gestion pour autrui. Sur le terrain des principes, nous nous retrouvons. La GPA est prohibée dans le droit français et doit le rester selon le Gouvernement. Toutefois, l'État français ne peut pas interdire à ses ressortissants de recourir à cette pratique légale dans d'autres pays. Chaque État est souverain et a la possibilité de permettre ou non à des ressortissants étrangers de recourir à la GPA sur son territoire.

Dès lors, quelle est la portée de votre amendement ? Si votre souhait est d'interdire à tout ressortissant français de recourir à la GPA dans un État étranger, ce n'est pas possible, pour les raisons que je viens d'exposer. Si votre souhait est d'interdire à toute personne de recourir à la GPA sur le territoire national, soyez rassuré : cette interdiction existe déjà et fait l'objet de lourdes sanctions pénales. Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à vos amendements.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Depuis ce matin, mes chers collègues, vous nous parlez du droit sacré de la femme (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), ou plutôt des femmes (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), à disposer de leur corps, et je vous sais absolument sincères sur la question. Et depuis ce matin, pour mettre en scène les menaces qui pèseraient sur l'IVG, vous utilisez des exemples venus de l'étranger. (*Protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je ne vous ferai pas de procès d'intention. Mais puisqu'il est question du droit de la femme à disposer de son corps, il faut le dire, et vous le savez comme moi : les femmes qui louent leur ventre dans le but d'une gestation pour autrui le font parce qu'elles n'ont pas d'autre choix économique et qu'elles y sont contraintes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. Arthur Delaporte.** Il faut arrêter !

**M. Fabien Di Filippo.** Si vous voulez réellement traiter ce sujet dans son ensemble et protéger ces femmes-là, et si vous pensez sincèrement que les évolutions qui se font jour dans d'autres pays, en matière d'IVG, pourraient survenir chez nous, alors allons-y : faisons un pas supplémentaire pour lutter absolument, définitivement et fermement contre la marchandisation du corps de la femme.

**M. Arthur Delaporte.** Des femmes !

**M. Fabien Di Filippo.** Là, ce serait une avancée réelle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Chenu.

**M. Sébastien Chenu.** Je dirai deux choses. D'abord, on entend sans arrêt le garde des sceaux faire référence aux pays étrangers ; par conséquent, j'aimerais savoir s'il s'est posé autant de questions lorsqu'il a accompagné la

Première ministre en Algérie (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), alors que ce pays est le plus restrictif du Maghreb en matière d'interruption volontaire de grossesse.

**M. Jocelyn Dessigny.** Eh oui !

**M. Sébastien Chenu.** A-t-il posé des questions à ce sujet ? Probablement pas ! Dans ces cas-là, il est moins flamboyant.

Ensuite, concernant la GPA éthique, on pourra peut-être se pencher sur la question le jour où la New-Yorkaise portera l'enfant de la femme des favelas, et pas l'inverse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** C'est curieux, monsieur Chenu, que vous me parliez de mes déplacements, vous qui avez tellement bourlingué d'un parti politique à l'autre ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe RN.*) Sur les questions migratoires, puisque vous les évoquez, Mme Le Pen dit qu'elle va tout régler, et elle donne un exemple – écoutez-moi bien : elle dit qu'elle va se rendre au Mali pour l'inciter à récupérer ses ressortissants qui ont été délinquants chez nous et dont nous ne voulons plus, ce qu'il interdit à l'heure actuelle.

**M. Jocelyn Dessigny.** Un ministre a dit un jour, alors qu'il était avocat, qu'il ne serait jamais ministre !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Et vous voudriez nous interdire d'aller en Algérie ? C'est absolument extraordinaire ! Rien ne vous gêne, monsieur Chenu, rien ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous aviez raison quand vous avez dit que si vous deveniez ministre, ce serait un bordel sans nom !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** On verra ce que vous ferez si vous êtes ministre un jour !

**M. Jocelyn Dessigny.** Ça viendra, ne vous inquiétez pas !

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 91 et 126 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n<sup>os</sup> 131 et 132, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 273.

**M. Marc Le Fur.** Avant de présenter l'amendement, je m'interroge sur la suite exacte de nos travaux. Visiblement, une majorité très large – une majorité sociétale –, de la gauche à l'extrême droite, veut voter le texte, et nous en prenons acte. Ma question est la suivante : que devient le texte prévu lundi à l'ordre du jour, à savoir la proposition de loi constitutionnelle visant à garantir le droit à l'interruption volontaire de grossesse, déposée par Mme Aurora Bergé ?

**M. Hadrien Clouet.** Ça dépend de vous !

**M. Marc Le Fur.** Que devient Mme Bergé ? Elle aussi a été formée chez nous ! (*Rires sur les bancs du groupe LR. – Exclamations sur les bancs du groupe RE.*) Elle a évolué depuis, et elle en a le droit, mais que devient son texte ?

**M. Benjamin Haddad.** C'est l'amendement, ça ?

**M. Marc Le Fur.** Je ferai une autre remarque : le Président de la République ne doit pas être mécontent de ce qui se passe : remettre un peu à sa place Mme Bergé ne lui déplaît peut-être pas totalement ! (*Protestations sur les bancs du groupe RE. – M. Sylvain Maillard se lève et brandit le règlement.*)

**Mme Prisca Thevenot.** Oh !

**Mme la présidente.** Monsieur Le Fur, s'il vous plaît.

**M. Marc Le Fur.** Oui, je vais défendre mon amendement.

**Mme la présidente.** Ce n'est pas l'objet de l'amendement ; s'il s'agit d'un rappel au règlement, je vous remercie de bien vouloir en demander un. Vous en venez à votre amendement ; il vous reste une minute pour le défendre.

**M. Marc Le Fur.** J'y viens. Ce que je constate également, c'est que ce n'est pas un texte Renaissance, et cela ne déplaira peut-être pas non plus au Président : c'est un texte LFI ou MODEM, et si l'on en juge par la distance qu'il avait prise à l'égard de certains autres textes, cela doit lui convenir ! (*Les protestations reprennent en s'amplifiant sur les bancs du groupe RE.*)

**M. François Cormier-Bouligeon.** Ce ne sont pas vos affaires, Le Fur !

**Mme la présidente.** Monsieur Le Fur, ce n'est pas l'amendement ! Merci d'y venir.

**M. Marc Le Fur.** J'ai terminé.

**Mme la présidente.** Je vous remercie. Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Monsieur Le Fur, je vois bien que vous faites de la provocation pour que nous ne parvenions pas à achever l'examen du texte, mais nous allons le voter. Mon avis est défavorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement.

**M. Sylvain Maillard.** Sur le fondement de l'article 70, alinéas 1, 2 et 3, de notre règlement. J'aime beaucoup mon collègue Le Fur, mais cette mise en cause personnelle de la présidente de notre groupe est insupportable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*) Nous sommes parvenus à trouver une rédaction commune sur le texte que nous examinons ; c'est un beau texte, que nous avons tous envie de défendre ! Votre procédé est assez détestable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Erwan Balanant.** Bravo !

### Après l'article unique (suite)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n<sup>o</sup> 273.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Monsieur le député Le Fur, tout de même ! Nous parlons d'IVG, de droit des femmes (*M. Arthur Delaporte et Mme Sandrine Rousseau applaudissent*), de droit de la femme – on dit aussi « la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme », donc on pourrait dire « des droits de la femme » ! (*Mme Anna Pic s'exclame.*) Mais bon, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, il est ici question de libertés fondamentales, donc de sujets extraordinairement importants. Et là, vous voulez supprimer le CESE – Conseil économique, social et environnemental – par voie d'amendement.

**M. Erwan Balanant.** Ça, c'est contre moi, parce que j'ai contribué à sa réforme !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** On est à des années-lumière de l'objet des débats qui nous occupent depuis ce matin. Alors, monsieur Le Fur, dans un texte que nous examinerons tout à l'heure, un député a cru devoir rappeler les paroles d'une chanson composée et écrite par Francis Cabrel, pour qui j'ai une immense admiration. Et j'ai envie de vous dire à mon tour, mais sans chanter : « Est-ce que ce monde est sérieux ? » (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme Michèle Peyron.** Oui ! Bravo !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** Depuis tout à l'heure, on se demande s'il faut parler des droits « des femmes » ou « de la femme » ; je crois pour ma part très honnêtement que les deux acceptions sont possibles. Évidemment, quand nous disons « la femme », nos collègues de la gauche ne le supportent pas,...

**Mme Sandra Regol.** Est-ce que c'est le sujet, madame la présidente ?

**Mme Émilie Bonnavard.** ...puisqu'une telle formulation conduirait à une essentialisation de la femme – c'est une autre Simone, Simone de Beauvoir, qui en a parlé. Par conséquent, vous ne le supportez pas.

**Mme Sabrina Sebaihi.** Quel est le lien avec l'amendement ?

**Mme Émilie Bonnavard.** Mais là, il est question d'un texte de loi qui traite d'une liberté fondamentale, comme l'a dit M. le ministre. Or une femme, sur le plan physiologique et biologique – et c'est bien pour cela que nous l'inscrivons dans la Constitution –, n'est pas un homme ;...

**Mme Sandrine Rousseau.** On ne va pas ouvrir ce débat maintenant !

**Mme Émilie Bonnavard.** ...de ce fait, son droit, qui est spécifique, mérite d'être inscrit dans la Constitution. Soyez cohérents avec vous-mêmes :...

**Mme Sandra Regol.** Les leçons, ça suffit !

**Mme Émilie Bonnavard.** ...je crois que les deux formulations, « la femme » et « les femmes » peuvent être acceptées...

**Mme la présidente.** Merci, madame Bonnavard ; ce n'est pas l'amendement.

**Mme Émilie Bonnavard.** ...sans que la gauche campe sur ses positions idéologiques de base... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

**Mme Sandra Regol.** Aucun rapport avec l'amendement !

**Mme la présidente.** Merci. Mes chers collègues, il reste quelques amendements à examiner avant le vote sur la proposition de loi ; je demanderai aux orateurs de bien vouloir s'en tenir à leur objet, ou je leur retirerai la parole. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n° 273 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 256.

**M. Marc Le Fur.** Nous avons l'occasion de réviser la Constitution.

**M. Jérôme Guedj.** Irréformable !

**M. Marc Le Fur.** Il est vrai que le présent amendement n'a qu'un lointain rapport avec la présente proposition de loi,...

**Mme Sophie Taillé-Polian.** C'est gentil de le reconnaître !

**M. Marc Le Fur.** ...mais il vise à modifier un article de la Constitution, puisque la possibilité m'en est donnée. Chez nous, en Bretagne, il y a un sujet qui a autrement plus d'importance que la corrida : c'est l'unification de la Bretagne par la création d'une Bretagne à cinq départements, intégrant la Loire-Atlantique. Et je voudrais profiter de ce débat pour introduire une modification permettant de consulter les électeurs d'un territoire concerné, en l'espèce la Loire-Atlantique, afin qu'ils puissent indiquer le choix qu'ils veulent faire à ce propos – rester dans la région qui est actuellement la leur, ou rejoindre la Bretagne.

**M. Loïc Prud'homme.** Avec vous, on a plutôt envie d'en partir !

**M. Marc Le Fur.** C'est un vœu qui est formulé de manière unanime, y compris dans vos rangs, ceux de la NUPES notamment. Ce n'est donc pas une proposition scandaleuse, puisque même vos amis la soutiennent. J'ai ici l'occasion de la défendre, puisqu'elle nécessite une révision constitutionnelle ; je le fais donc. La logique de l'amendement est assez simple : à partir du moment où une partie significative de la population – ici, 10 % des électeurs – le souhaite, une consultation est organisée. Elle n'est pas impérative – ce n'est qu'une consultation –, mais elle a le mérite de préciser les choses.

**Mme Sandrine Rousseau.** Allez ! On avance !

**M. Marc Le Fur.** Les 10 % sont d'ailleurs atteints puisque Bretagne réunie, une association locale, a fait une pétition qui a réuni 105 000 personnes. Chacun peut ainsi mesurer l'importance de cette affaire. Voilà, au sein d'un débat qui traite d'un autre sujet, je me suis permis d'introduire cette disposition qui est très attendue dans notre région (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*) ; chers collègues de l'extrême gauche, ne riez pas, parce que vous-mêmes la défendez – prétendument – en Bretagne.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Falorni.



**M. Olivier Falorni.** Je vous ai écouté défendre votre amendement, monsieur Le Fur : vous ne nous décevez jamais.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Eh non !

**M. Olivier Falorni.** Avec vous, j'ai l'impression de vivre dans le film *Retour vers le futur*. Vous me rappelez étrangement l'attitude qui fut la vôtre, ainsi que celle de quatre de vos collègues, lorsque vous aviez déposé près de 4 000 amendements sur la proposition de loi donnant le droit à une fin de vie libre et choisie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et SOC. – Mme Sophie Taillé-Polian applaudit également.*) Cet amendement est digne de ceux que vous aviez déposés à l'époque, puisqu'il est complètement hors sujet. J'avais d'ailleurs proposé de publier un grand bêtisier de vos copier-coller, sous forme de dictionnaire des synonymes.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Un gros bouquin !

**M. Olivier Falorni.** Quoi qu'il en soit, monsieur Le Fur, les Français nous re gardent, et si vous procédez de la sorte à chaque fois que nous nous penchons sur un enjeu de société, vous finirez, des années plus tard, par vous renier. Vous dénoncez une collusion entre LFI et les centristes, mais vous savez, monsieur Le Fur, la loi Veil, que vous n'osez pas attaquer (« *Eh oui ! sur les bancs du groupe RE* »), a été adoptée parce que la gauche et le centre se sont unis pour la voter (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE, LFI-NUPES, SOC, HOR, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*), alors que les deux tiers de la droite de l'époque ont voté contre ! Nous sommes donc fiers de voter ensemble ce magnifique texte. (*Mêmes mouvements. – Plusieurs députés des groupes RE et Dem, continuant à applaudir, se lèvent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Je ne me fais aucune illusion sur l'issue du débat et du vote, parce que vous en faites un vote pour ou contre l'IVG.

**Plusieurs députées du groupe Écolo-NUPES.** On avance !

**M. Fabien Di Filippo.** Mais à ce stade, j'aimerais simplement poser deux questions au garde des sceaux, à la rapporteure et à vous-mêmes, chers collègues : que pensez-vous de la possibilité d'allonger le délai d'IVG ? Garantissez-vous que cela n'arrivera pas ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Vous tournez en rond !

**M. Fabien Di Filippo.** Et que pensez-vous de la préservation de la clause de conscience des médecins ?

**Mme Sandra Regol.** Arrêtez ! Arrêtez !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est le sujet ! Je ne vois pas pourquoi vous me dites d'arrêter.

**Mme Sarah Tanzilli.** Rien à voir avec l'amendement !

**M. Fabien Di Filippo.** Si vous êtes sincères, vous pouvez nous dire simplement ce que vous en pensez.

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** J'ai déjà répondu vingt fois !

**Mme Sabrina Sebaihi.** On a répondu à de multiples reprises !

**M. Fabien Di Filippo.** Nous jouons tous cartes sur table, aujourd'hui, et je vous le dis : je n'ai pas l'illusion, à ce moment, de faire pencher le débat d'un côté ou de l'autre, et c'est en toute honnêteté intellectuelle, madame Panot, que je vous le demande : que pensez-vous de la clause de conscience des médecins, et que pensez-vous du délai d'IVG ? Je vous demande juste de répondre très sincèrement à ces deux questions. (*Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

(*L'amendement n° 256 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 270.

**M. Marc Le Fur.** Je ne serai pas très long, madame la présidente, parce qu'il partage le même esprit que le précédent. Mais quand j'entends M. Falorni dire que ce qui intéresse tout un département et plus de 1 million d'habitants, ceux de la Loire-Atlantique, relève du bêtisier, pardonnez-moi, mon cher collègue, mais ce n'est pas admissible.

**Mme Sandrine Rousseau.** Vous passez à côté de l'histoire !

**M. Marc Le Fur.** De nombreuses personnes aspirent à retrouver une région historique, une région économique,...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Ce n'est pas l'amendement ! Il ne parle pas de l'amendement !

**M. Marc Le Fur.** ...une région qui veut avancer et qui réunit les gens. On l'a fait dans d'autres régions, en Normandie par exemple ; pourquoi ne le ferait-on pas en Bretagne ? Arrêtez donc de caricaturer. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Vous avez vos convictions et vous les défendez ; c'est très bien – nous sommes là pour ça –, mais laissez d'autres défendre les leurs. (*Mme Marie Pochon proteste.*) Parmi celles que je défends depuis très longtemps, il y a celle de réunir les cinq départements de la Bretagne. Elle va à l'encontre des principes jacobins qui sont chers à plusieurs de nos collègues, mais, quoi qu'il en soit, je la défends. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, chers collègues, il y a un brouhaha, depuis le début de la séance, qui rend les échanges inaudibles ; c'est très désagréable pour ceux qui nous écoutent. Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Cela ne vaut peut-être pas un bêtisier, mais quand même... Comme je l'ai dit dans mon intervention liminaire, nous parlons ici de libertés fondamentales et du droit des femmes à disposer de leur corps, point final. Nous sommes très loin, monsieur le député Le Fur, de la protection des langues régionales. Sans aller jusqu'à inscrire votre intervention au bêtisier, on peut en sourire sous cape. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Xavier Breton.

**M. Xavier Breton.** Je voudrais à mon tour revenir sur nos débats concernant la proposition de loi sur la fin de vie, et vous rappeler comment ils se sont terminés. Quand vous vous êtes levés et que vous avez...

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, monsieur Breton, revenons à l'amendement en discussion.

**M. Xavier Breton.** Madame la présidente, vous n'avez pas interrompu M. Falorni quand il est intervenu sur le même sujet! (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, monsieur Breton, revenons à l'amendement en discussion. Vous avez eu la parole à plusieurs reprises. (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – MM. Xavier Breton et Marc Le Fur protestent.*)

La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Madame la présidente, j'espère qu'il n'y aura pas « deux poids, deux mesures » en fonction des bancs d'où s'expriment les orateurs.

**Mme la présidente.** Pas de ma part, monsieur Di Filippo!

**M. Fabien Di Filippo.** Vous connaissant très bien, je suis persuadé de la neutralité de votre présidence. Je n'ai aucun souci à ce sujet.

En toute honnêteté, j'ai posé une question à Mme la rapporteure et à M. le ministre sur le délai de l'IVG – dont je ne souhaite pas l'allongement – et sur la clause de conscience des médecins, dont nous proposons la constitutionnalisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) N'ai-je pas droit à une réponse, au moment où vous allez constitutionnaliser le droit à l'IVG, ce qui revient à donner la possibilité aux juges constitutionnels d'interpréter ce texte et de le faire évoluer indépendamment de tout ce que nous défendrons ici?

**Mme la présidente.** M. le ministre et Mme la rapporteure sont libres de répondre ou de ne pas le faire.

**M. Marc Le Fur.** Madame la présidente, ce qui s'est passé n'est pas normal!

(*L'amendement n° 270 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 235.

**M. Frank Giletti.** La réforme constitutionnelle de 2008 a reconnu les langues régionales (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) comme appartenant au patrimoine de la France. Dans cette perspective, il appartient désormais à la norme constitutionnelle de préciser le régime qui leur est applicable et d'ouvrir la possibilité de l'enseignement, à titre facultatif, de ces dialectes au sein des écoles publiques ou privées. (*Mêmes mouvements.*)

Il est impératif que nous gardions à l'esprit l'immense richesse de notre patrimoine linguistique car, si le français est notre langue nationale, notre langue commune, c'est également au travers des spécificités régionales de notre pays que nous construisons notre identité.

Si nous devons préserver cette diversité, il est indispensable de poursuivre ce cheminement par la constitutionnalisation d'une telle possibilité. En parlant ainsi, je pense à ma région natale, la Normandie, mais aussi à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) que j'ai adoptée depuis bien longtemps. (*Mêmes mouvements.*) En fait, je pense à toutes les régions qui participent concomitamment au rayonnement culturel de notre beau pays.

Dès lors, mes chers collègues, nous vous proposons de compléter l'article 75-1 de la Constitution pour rendre leur apprentissage possible dans les établissements publics ou associés au service public de l'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Nous avons eu des débats honnêtes. Pourquoi esquiviez-vous ma question, monsieur le garde des sceaux, madame la rapporteure? Elle est simple...

**Mme la présidente.** Monsieur Di Filippo, votre intervention ne se rapportant pas à l'amendement, je vous retire la parole.

**M. François Cormier-Bouligeon.** C'est le congrès des LR! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

**Mme Émilie Bonnivard.** J'ai une question pour Mme la rapporteure que nous entendons souvent, en sa qualité de présidente de groupe, demander à juste titre des réponses au Gouvernement: les députés que nous sommes ont le droit d'obtenir des réponses à leurs questions. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Pour ma part, je suis très à l'aise car j'ai voté pour l'amendement de M. Balanant et je voterai pour le texte. Alors, détendez-vous! (*Mêmes mouvements.*)

En revanche, par respect pour les législateurs que nous sommes, vous devez répondre à notre collègue Di Filippo...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Quel rapport avec l'amendement?

**Mme Émilie Bonnivard.** ...qui vous a posé, en conscience, une question très importante dont dépendent le cadre et l'ambiance...

**Mme la présidente.** Mme Bonnivard, je le répète: l'amendement, tout l'amendement et rien que l'amendement. Je vous retire donc la parole.

**M. Xavier Breton.** Ce n'est pas possible, une présidence pareille!

**M. Fabien Di Filippo.** C'est curieux que cette question vous dérange comme ça, madame la rapporteure!

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Je vous ai déjà répondu dix fois!

(*L'amendement n° 235 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Bentz, pour soutenir l'amendement n° 230.

**M. Christophe Bentz.** Sur ce texte, chers collègues, il n'y aura pas eu d'obstruction parlementaire. C'est faux de prétendre le contraire. Nous avons parfaitement le droit,

puisqu'il s'agit d'une proposition de loi constitutionnelle, de proposer des amendements qui concernent l'avenir des Français, en l'occurrence la souveraineté nationale.

Notre groupe de quatre-vingt-neuf députés a déposé trente-deux amendements – un amendement pour trois députés. Oser appeler cela de l'obstruction parlementaire, c'est mentir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme Marie Pochon et Mme Sabrina Sebaihi.** Qu'êtes-vous en train de faire en ce moment ?

**M. Christophe Bentz.** Pour ma part, j'en ai déposé six et je n'en défends qu'un seul, celui-ci.

La participation de la France à l'Union européenne est souhaitable afin que la coopération européenne trouve un support juridique. Cependant, cette participation doit être équitable au regard des intérêts des différents États membres et doit s'inscrire dans le respect de l'intérêt national.

Il convient donc de compléter et de préciser l'article 88-1 de la Constitution. La préservation de la souveraineté nationale sur des sujets essentiels ne peut être remise en cause par les traités ou institutions européennes car ils relèvent de la seule responsabilité de la France. Ainsi, il n'est pas admissible que les actes de l'Union européenne restreignent la portée des mesures de protection prises par notre pays.

**Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES.** Ça n'a rien à voir avec l'amendement !

**M. Christophe Bentz.** Cet amendement vise donc à consacrer les principes élémentaires, sans remettre en cause le fondement de l'engagement européen de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**M. Fabien Di Filippo.** Répondez !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** J'ai déjà répondu. Relisez les comptes rendus !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Au fur et à mesure que le temps passe, vous vous démasquez. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Et les choses deviennent même de plus en plus claires : chassez le naturel, il revient au galop ! Rappelons que, dans son livre de campagne, Mme Le Pen préconisait une alliance militaire avec les Russes et se prononçait pour une autre Union européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**M. Jean-Yves Bony.** Quel amalgame !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Nous vous retrouvons tels que nous vous avions quittés. Vous avez porté la cravate – vous le faites merveilleusement bien –, mais je le répète : ça ne suffit pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Votre propos n'a strictement rien à voir avec l'objet de nos débats. Vous êtes antieuropéens. Vous vouliez une autre Europe. Vous vouliez des alliances militaires avec les Russes. (*Mêmes mouvements.*) Vous souhaitez que la Constitution « préserve la souveraineté française ». Vous êtes grotesques. (*Protestations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Pathétique !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** La grandeur de notre hémicycle est d'être un lieu de débats qui nous permettent de voter de la manière la plus éclairée et transparente possible.

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous n'obtenons de réponse ni du ministre ni de la rapporteure !

**Mme Émilie Bonnavard.** Il est faux de dire que nous sommes hors sujet. Mon collègue Di Filippo a posé des questions très claires qui permettent d'éclairer le contexte dans lequel nous prenons ces décisions et votons.

**M. Ian Boucard.** Elle a raison !

**Mme Émilie Bonnavard.** C'est très important. Voilà pourquoi des rédacteurs notent tous nos débats qui donneront l'esprit de la loi. La façon dont les tribunaux... (*M. Fabien Di Filippo applaudit.*)

**Mme la présidente.** Merci, madame la députée. Je crois que nous avons bien compris votre propos.

La parole est à M. Benjamin Saint-Huile.

**M. Benjamin Saint-Huile.** Au nom du groupe LIOT, je répète ce que nous avons dit ce matin : quel triste spectacle ! Les oppositions ont une journée pour présenter les textes sur lesquels nos concitoyens veulent nous voir travailler ensemble. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Il s'agit aussi d'avoir des réponses !

**M. Benjamin Saint-Huile.** Les textes du jour portent sur l'IVG, la corrida et la réintégration éventuelle de soignants. Vous aurez le temps et le loisir de nous parler de vos bêtises lorsque vous aurez votre journée parlementaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Certains députés de ce groupe se lèvent et continuent d'applaudir. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Je vous rassure, chers collègues, nous aurons des explications de vote et chacun pourra exprimer la position de son groupe dans quelques minutes.

La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Chers collègues Di Filippo et Hetzel, vous savez très bien que le Conseil constitutionnel a déjà répondu en 2001, à la suite de l'adoption de la loi sur l'IVG. Je vous invite à relire l'arrêt où il est écrit que la liberté de conscience est constitutionnelle...

**M. Emeric Salmon.** Quel rapport avec l'amendement ?

**M. Philippe Vigier.** ...et qu'en aucun cas les chefs de service qui, par exemple, refusaient de pratiquer des IVG dans leur service (*M. Patrick Hetzel proteste*)... Écoutez, monsieur Hetzel, vous ne pouvez pas dire que le sujet est sérieux et ensuite, parce que l'on ne vous a pas...

**M. Frédéric Boccaletti et M. Laurent Jacobelli.** Cela n'a rien à voir avec l'amendement !

**Mme la présidente.** Monsieur Vigier, allez-vous en venir à l'amendement ?

**M. Philippe Vigier.** Madame la présidente, nous parlons de...

**Mme la présidente.** Monsieur Vigier, j'ai annoncé une règle qui est la même pour tous : je laisse à chacun la chance de s'exprimer, mais je coupe la parole dès lors que le propos ne se rapporte pas à l'amendement en débat.

#### **Rappel au règlement**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Chenu, pour un rappel au règlement.

**M. Sébastien Chenu.** Il se fonde sur l'article 70 de notre règlement, relatif aux mises en cause personnelles, car un collègue qualifie nos propositions de « bêtises ».

Premièrement, je voulais souligner que la rapporteure LFI-NUPES ne répond à aucune des questions posées. La manière dont elle traite l'opposition en dit long sur l'état d'esprit qui anime ce groupe et sur ce qu'il adviendrait s'il devenait majoritaire un jour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Cela viendra, il faut s'y préparer, monsieur Chenu !

**M. Sébastien Chenu.** Cela devrait nous faire réfléchir.

Deuxièmement, beaucoup d'entre vous sont des résistants d'opérette que l'on n'entend jamais sur l'excision, le voile et les violences conjugales ! Vous n'êtes pas Jean Moulin, vous êtes des Jeanne Mouline ! (*Mmes et MMs. les députés du groupe RN se lèvent et applaudissent.*)

**M. Éric Coquerel.** Ce n'est pas possible !

#### **Après l'article unique (suite)**

*(L'amendement n° 230 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hervé de Lépinau, pour soutenir l'amendement n° 223.

**M. Hervé de Lépinau.** Ayant suivi les débats avec beaucoup d'attention depuis le début, je constate que le hors sujet est devenu le thème principal. Le ministre manifeste des troubles obsessionnels compulsifs russes, tandis que l'extrême gauche essaie de nous refaire le débat de 1975, qui est passé et inscrit dans l'histoire. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN.*) Or la vraie question du jour est une question de droit : peut-on inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution ? (« Oui ! » sur quelques bancs des groupes RE, Dem et LFI-NUPES.)

**M. Erwan Balanant.** Vous avez voté pour ! Dès que Marine n'est plus là, ils sont perdus !

**M. Hervé de Lépinau.** Mais elle soulève une deuxième interrogation : peut-on inscrire d'autres considérations dans la Constitution ? C'est la raison pour laquelle ont été évoquées les langues régionales. Votre proposition de loi correspond à une loi-cadre, raison pour laquelle vous pouvez parler de l'IVG et nous d'autre chose, ce qui explique que nos amendements aient passé le filtre des services de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Je vous propose donc un amendement qui a trait à la hiérarchie des normes, un principe essentiel de notre droit français.

**Mme Sandra Regol.** Ça suffit, l'obstruction !

**M. Hervé de Lépinau.** Vous êtes visiblement attachés à la Constitution, puisque vous voulez y faire entrer un droit qui, de mon point de vue, n'y trouvera pas sa place : il est question ici d'un droit personnel alors que la Constitution fixe un cadre général. C'est ma conception des choses. Puisque la liberté de conscience a été évoquée comme principe constitutionnel, je revendique cette liberté de conscience et de parole. En tout état de cause, en vertu de la hiérarchie des normes, se pose la question de la transposition des règles européennes.

Tel est l'objet de l'amendement : la transposition dans le droit interne d'actes législatifs européens, particulièrement de directives, doit se limiter strictement – j'insiste sur ce terme – au périmètre du texte concerné. Il convient donc de s'attacher aux objectifs de l'acte en question et à la compétence de l'institution qui l'a émis, sans les dépasser,...

**Mme la présidente.** Merci de conclure, cher collègue.

**M. Steve Chailloux et Mme Sophie Taillé-Polian.** Oui, merci !

**M. Hervé de Lépinau.** ...sous peine de remettre en cause la souveraineté de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Pardonnez-moi d'avoir pris quelques secondes avant de me lever pour répondre, madame la présidente : ne voulant pas heurter la grande sensibilité de M. Chenu, je cherchais un synonyme courtois au mot « bêtise ». Je ne voudrais surtout pas choquer les élus du Rassemblement national, eux qui choisissent toujours les bons mots et qui ne sont jamais dans l'invective ! (*Sourires sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Michaël Taverne.** Retournez au barreau !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Vous avez raison : je me garderai bien de vous rappeler les horreurs que vous avez proférées durant des décennies ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Charles Sitenstühl.** Le « point de détail », par exemple !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de vous souhaiter un joyeux anniversaire : cinquante ans de maturité, ça se fête !

J'ai finalement trouvé un synonyme – avec un peu de retard, pardon, je vois bien votre impatience : cet amendement n'est pas une bêtise, c'est une sottise. Le Gouvernement est naturellement défavorable à toutes les sottises qui se présentent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

*(L'amendement n° 223 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 232, je suis saisie Démocrate (MODEM et indépendants) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Je demande une suspension de séance, madame la présidente.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

### **Titre**

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir les amendements n<sup>os</sup> 10, 11 et 12, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Rassurez-vous : ils concernent bien l'introduction du droit à l'IVG dans la Constitution. J'en profite tout de même pour souligner qu'il est assez cocasse de s'entendre faire, tout au long du débat, un procès en obstruction parlementaire par un groupe qui, je le rappelle, a déposé 19 000 amendements sur le projet de loi relatif à la réforme des retraites (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et LR. – MM. Vincent Thiébaud et Michel Lauzzana applaudissent également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*)...

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est l'hôpital qui se moque de la charité!

**Mme Emmanuelle Ménard.** ...et qui, pas plus tard que la semaine dernière, durant l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), a fait durer pendant des heures la discussion sur le montant des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), en proposant de le réduire de 800 euros à 30 centimes, puis à 50 centimes, puis à 1 euro, puis à 2 euros! L'arroseur est arrosé, semble-t-il!

Les trois amendements portent sur le titre de la proposition de loi constitutionnelle. Vous le savez, une constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les institutions de l'État et organise leurs relations. Elle peut aussi rappeler des principes et des droits fondamentaux et constitue la règle la plus élevée de l'ordre juridique. Du point de vue plus philosophique, l'adoption d'une constitution est un acte fondateur, par lequel une société se constitue une identité, se rassemble et se reconnaît.

Laisser croire, comme le fait La France insoumise, que les droits sexuels et reproductifs ou l'IVG seraient en danger en France relève de l'imposture.

À l'occasion de l'examen par la chambre haute de la proposition de loi de Mélanie Vogel, la sénatrice Laurence Rossignol s'était emportée, déclarant : « Oui l'IVG peut être menacée en France, oui nous devons inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution. Je me battrais contre tous les intégristes et les conservateurs qui veulent nous renvoyer à l'avortement clandestin. » Je ne vois pas très bien de qui elle voulait parler. Par ailleurs, lors de son intervention au Sénat, elle s'est risquée à comparer ceux qui

obligent à « dissimuler » le corps des femmes et ceux qui leur interdisent de « choisir quand et avec qui elles seront mères ».

Face à tant de démagogie, on a l'impression qu'il ne s'agit pas de protéger un droit de la femme qui serait en danger mais plutôt d'imposer simplement l'interruption volontaire de grossesse comme principe constituant de la société française. C'est pourquoi je défends ces trois amendements. (*M. Stéphane Rambaud applaudit.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est l'une des dernières fois, madame la rapporteure, que nous avons l'occasion d'éclairer notre vote.

Voici une proposition des plus honnêtes : je suis prêt à voter le texte si vous vous engagez à défendre avec moi, de manière inconditionnelle, la clause de conscience des médecins et le maintien du délai actuel de recours à l'interruption volontaire de grossesse, soit quatorze semaines.

Vous et moi ferions ainsi preuve d'honnêteté et je pourrais vous accompagner sur ce vote. Qu'en dites-vous ? C'est peut-être la dernière occasion que vous avez de répondre à mes questions sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Esquenet-Goxes.

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** Nouveau député et ne partageant pas vos idées, j'ai malgré tout, madame Ménard, de l'intérêt pour le travail constant que vous avez accompli sur de nombreux textes. Je salue d'ailleurs votre attachement au Biterrois et à Béziers, ville natale de Pierre-Paul Riquet.

Je dois avouer cependant que je suis consterné par vos propositions sur un sujet aussi important que l'interruption volontaire de grossesse. Mis bout à bout, vos amendements laissent apparaître de grosses lacunes. Tous n'ont pu être examinés – c'est heureux. Vous remettez en cause, dans la digne lignée réactionnaire, la procréation médicalement assistée, le droit à mourir dans la dignité et surtout le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

Laissez-moi vous rappeler quelques vérités. Vous dites que nous voulons faire de l'avortement un acte anodin. C'est faux. C'est justement parce que cet acte n'est jamais anodin que nous voulons le protéger, parce qu'il est l'expression d'une décision lourde de sens pour une femme, laquelle le pratique librement et en pleine conscience.

Comme vous l'avez rappelé plusieurs fois, Simone Veil avait déclaré que l'avortement était un drame. C'est vrai, mais ce qui est encore plus dramatique, c'est le fait qu'une femme meurt toutes les neuf minutes parce qu'elle est contrainte d'avorter clandestinement.

Vous sous-entendez que nous mentons lorsque nous affirmons que le droit à l'IVG est en danger. Re gardez donc autour de vous : il l'est aux États-Unis...

**Mme Emmanuelle Ménard.** Pas en France !

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** ...mais aussi sur le sol européen, par exemple en Pologne ou en Hongrie où, de nouveau, des femmes meurent parce qu'elles n'ont pas eu le droit d'avorter. En France, le Rassemblement national a souhaité dérembourser l'IVG et Mme Le Pen a parlé d'avortement de confort. (*Mme Emmanuelle Ménard s'exclame.*) Encore plus récemment, une députée de ce parti est allée jusqu'à employer le mot de génocide. Les temps changent et Mme Le Pen – comme souvent – aussi. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

**M. Maxime Minot.** Aucun rapport avec l'amendement !

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** L'avortement est remis en cause par petites touches, chaque jour, par vous comme par tant d'autres.

Alors oui, le droit à l'interruption volontaire de grossesse est en danger. Oui, il doit être protégé. C'est pour cela que nous voulons l'inscrire dans la Constitution. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem, RE, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et LIOT.*)

(*Les amendements n<sup>os</sup> 10, 11 et 12, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 232, pour lequel la demande de scrutin public a été retirée.

**M. Philippe Vigier.** En cohérence avec la discussion que nous avons depuis le début de la matinée sur ce texte important visant à garantir le droit à l'avortement et à l'inscrire dans la Constitution, nous proposons, par cet amendement de précision, de supprimer dans le titre les mots : « et à la contraception ».

Je veux simplement signaler à mes collègues – je les sais attentifs – que, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, que nombre d'entre vous n'ont pas voté, l'accès gratuit à la pilule du lendemain, qui représente une possibilité pour les femmes d'obtenir un traitement en urgence, a été validé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée...

**M. Pierre Dharréville.** Nous n'avons pas pu le voter !

**M. Philippe Gosselin et Mme Sandrine Rousseau.** À cause du 49.3 !

**M. Philippe Vigier.** Que chacun le sache. C'est important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Il est favorable, pour tenir compte du consensus auquel nous sommes parvenus entre différents groupes même si, lors d'une prochaine étape, il faudra inscrire dans la Constitution le droit à la contraception en plus du droit à l'interruption volontaire de grossesse.

En effet, ces droits sont liés l'un à l'autre. Ainsi, en Pologne – je le rappelle comme l'a fait, de manière transpartisane, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes –, non seulement le droit à l'interruption volontaire de grossesse est entravé, mais il est

aussi interdit de délivrer sans ordonnance la pilule du lendemain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**M. Pieyre-Alexandre Anglade.** C'est vrai ! Elle a raison !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Enfin, monsieur Di Filippo, je le répète pour la énième et dernière fois : lorsqu'on écrit dans la Constitution que « la loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse », on parle du droit à l'IVG tel qu'il existe aujourd'hui, même si je suis partisane de la suppression de la double clause de conscience.

**M. Fabien Di Filippo.** Et l'allongement des délais ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Le Gouvernement est favorable à l'amendement défendu par M. Philippe Vigier.

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement. Il se fonde sur quel article ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Sur la sottise !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Mon groupe demande une deuxième suspension de séance. (*Exclamations sur divers bancs.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures dix.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

#### Après l'article unique (suite)

**Mme la présidente.** Sur l'ensemble de la proposition de loi constitutionnelle, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale, Les Républicains, Démocrate (MODEM et indépendants) et Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(*L'amendement n<sup>o</sup> 232 est adopté.*)

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel (LR).** Au début de la discussion du texte, les députés de notre groupe ont insisté sur leur attachement à la loi Veil du 17 janvier 1975 et aux évolutions qu'elle a connues depuis, dès lors que ces dernières ne remettaient pas en cause les grands principes sur lesquels elle repose. Ces principes fondamentaux, nous avons proposé de les inscrire

dans la Constitution, qu'il s'agisse aussi bien, évidemment, du droit de la femme à demander une interruption volontaire de grossesse que du respect du commencement de la vie.

Alors que la proposition de loi visait au départ à inscrire dans la Constitution l'idée que nul ne peut être privé du droit à l'interruption volontaire de grossesse,...

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Ça ne correspond pas à notre formulation !

**M. Patrick Hetzel.** ...son contenu a fortement évolué au cours de nos débats, si bien que les équilibres fondamentaux de la loi Veil ne sont en réalité plus respectés.

Dès lors, nous avons considéré qu'il fallait prévoir de réelles garanties. Dans ce but, nous avons posé plusieurs questions à M. le garde des sceaux, qui sont hélas restées sans réponse. De même, nous avons été très surpris de constater que notre amendement sur le sujet avait été, en quelque sorte, expédié. C'est la raison pour laquelle notre groupe a continué de poser des questions – en vain, malheureusement – tout au long du débat.

S'agissant des questions sociétales, notre groupe a toujours considéré que chacun devait garder sa liberté de vote. On peut cependant déplorer que le Gouvernement se soit montré très manichéen. Le garde des sceaux a ainsi avancé plusieurs arguments pour démontrer qu'une constitutionnalisation était nécessaire, mais lorsque nous lui avons demandé, en avançant les mêmes arguments, de poser certaines garanties afin de maintenir l'équilibre qui est au fondement de la loi Veil, il a jugé cette fois qu'il n'était pas nécessaire de les inscrire dans la Constitution. Cela pose question.

Les interrogations restent nombreuses. L'alliance entre la majorité présidentielle, le Gouvernement et la NUPES nous conduit à nous interroger, d'autant plus que, selon des bruits qui circulent, Mme Aurore Bergé pourrait retirer la proposition de loi du groupe Renaissance sur le même sujet.

**Mme Prisca Thevenot.** Mais laissez-la tranquille !

**M. Patrick Hetzel.** Ce manque de transparence nous empêche d'avoir un débat éclairé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Erwan Balanant.

**M. Erwan Balanant (Dem).** Nous avons eu ce matin et en ce début d'après-midi un débat riche et qui fait honneur au travail parlementaire. On avait la chance d'avoir deux propositions de loi sur le même sujet : celle de Mme Panot et celle de Mme Bergé. Cela nous a donné le temps de réfléchir et de travailler, en commission, à la recherche du consensus. Nous y sommes parvenus avec l'amendement transpartisan qui a été voté à la majorité dans tous les groupes, hormis chez Les Républicains. Nous montrons par ce vote notre capacité à travailler ensemble quand les sujets réclament le dépassement des clivages. Nous envoyons ainsi aux Français un message : au-delà de nos différences, au-delà de nos divergences politiques, nous sommes parfois capables de trouver la solution la plus proche de leurs préoccupations – celles des Françaises, en l'occurrence.

Notre texte est équilibré. Nous gravons dans le marbre la possibilité pour les femmes de bénéficier d'un droit effectif et d'un égal accès à l'IVG. Les mots mêmes d'« interruption volontaire de grossesse » sont une référence forte et historique à la loi Veil qui l'a légalisée. Je le répète aux membres du groupe Les Républicains, qui ont un peu tremblé

aujourd'hui, comme leurs prédécesseurs en 1975 (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*) : il ne peut s'agir que d'un acte volontaire, libre aux femmes évidemment de choisir.

**M. Vincent Descoeur, M. Jean-Yves Bony et Mme Émilie Bonnivard.** Allez ! C'est bon !

**M. Erwan Balanant.** Nous apportons ainsi également un message au reste du monde car ce texte est aussi une réponse à la récente décision de la Cour suprême américaine. Nous affirmons haut et fort que les droits acquis par les femmes et par les hommes ne connaîtront pas de régression dans notre pays et que nous continuerons à les faire progresser.

Je remercie tous les députés qui ont travaillé sur ce sujet : je pense évidemment à Mme Bergé et à Mme Panot mais aussi à Mmes Rixain, Battistel, Batho et Faucillon, et j'en oublie mais elles se reconnaîtront.

**M. Maxime Minot.** Allez, allez, on enchaîne !

**M. Erwan Balanant.** Le moment est important, mes chers collègues, laissez-moi un peu de temps. J'avais prévu d'être bref, mais je peux tout aussi bien employer les cinq minutes de mon temps de parole !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est de l'obstruction ! (*Sourires.*)

**M. Erwan Balanant.** Pour conclure, je souligne que ce débat honore le travail parlementaire. Le combat n'est cependant pas fini : il faudra aller chercher le vote des sénateurs. Ensuite, j'espère que le Gouvernement reprendra à son compte la disposition dans un projet de loi constitutionnelle. Je remercie évidemment M. le garde des sceaux pour son avis de sagesse qui méritait bien son nom. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem. – M. Thomas Rudigoz applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

**Mme Marie-Noëlle Battistel (SOC).** Je tiens à exprimer la pleine satisfaction du groupe Socialistes et apparentés de voir cette proposition de loi bientôt adoptée. C'est un grand jour pour le droit des femmes. Je veux ici remercier l'ensemble des députés de tous les groupes politiques, parce que je sais que dans chacun d'entre eux, des voix vont contribuer à ce résultat. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Je remercie aussi les auteures des deux propositions de loi, dont évidemment Mathilde Panot (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*), notre rapporteure, qui a facilité ce travail collectif d'élaboration de la loi. La rédaction retenue n'est pas celle que je privilégiais au départ, mais c'est aussi le travail du Parlement que de rechercher une voie consensuelle comme nous l'avons fait. Je remercie aussi le garde des sceaux pour son sens de l'écoute, et bien évidemment Aurore Bergé, dont le texte, examiné en commission, rejoint pour l'essentiel celui dont nous discutons aujourd'hui. Nous tous, ici rassemblés, allons contribuer à faire un grand pas aujourd'hui vers l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG. C'est vraiment un jour très important pour le droit des femmes.

Et puis maintenant, monsieur le garde des sceaux, nous comptons sur vous pour proposer un projet de loi le plus rapidement possible afin que la disposition que nous allons adopter soit vraiment inscrite dans la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

**Mme Anne-Cécile Violland (HOR).** La rédaction que nous avons adoptée a recueilli en effet des voix venues de tous les groupes politiques. C'est d'abord et avant tout une victoire pour toutes les femmes de France. C'est une victoire juridique puisque la rédaction retenue non seulement préserve le droit à l'IVG, mais nous oblige à le rendre effectif et accessible pour toutes et sur tout le territoire. C'est aussi une victoire humaniste parce que ce texte est le fruit d'un travail transpartisan. Nous nous réjouissons en particulier que la rédaction sur laquelle nous nous apprêtons à nous prononcer résulte de l'adoption d'amendements identiques défendus par Mme la rapporteure et Erwan Balanant. Le travail transpartisan qui s'est engagé dès l'examen en commission des lois des propositions de loi déposées par Mme Bergé et par Mme Panot est une preuve que nous sommes capables de travailler tous ensemble, au-delà des clivages politiques, lorsqu'il s'agit de sujets aussi essentiels que la constitutionnalisation du droit à l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – Mme Stella Dupont et M. Olivier Falorni applaudissent également.*) Au fantasme d'accords sociétaux entre groupes évoqué ce matin – un concept que je n'ai pas tout à fait compris –, je veux opposer la sagesse politique de députés qui ont su dépasser leurs clivages pour défendre ce droit fondamental bien qu'ils ne partagent pas la même vision de la société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et Dem. – M. Maxime Minot et Mme Delphine Batho applaudissent également.*) Le groupe Horizons et apparentés votera cette proposition de loi constitutionnelle telle qu'amendée par notre assemblée. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérémie Iordanoff.

**M. Jérémie Iordanoff (Écolo-NUPES).** Je suis vraiment affligé par l'attitude et le niveau des débats sur une partie des bancs. Nos concitoyens jugeront.

Nous, écologistes, aurions bien sûr préféré inscrire le dispositif à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution et y inclure le droit à la contraception. Cela étant, l'adoption d'une rédaction commune est une excellente nouvelle et nous nous en réjouissons. En dépit de la tonalité des débats, c'est un grand jour, il faut bien le mesurer. Je souhaite à ce texte une adoption très large dans cette assemblée et le même succès demain au Sénat. L'inscription de l'IVG dans la Constitution est à portée de main. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Elsa Faucillon.

**Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES).** Je veux exprimer, au nom du groupe GDR-NUPES, notre émotion et notre fierté de voir bientôt adopté ce texte qui va permettre la constitutionnalisation du droit à l'IVG. Nous savons toutefois qu'il y a encore du chemin à faire pour que cette disposition entre en application et nous sommes déterminés à mener ce combat pour que le texte aille jusqu'au bout. Nous le voyons aussi comme un message de soutien à toutes les femmes concernées, comme un plaidoyer pour l'universalité de ce droit. Notre détermination est aussi au service de toutes ces femmes qui, à travers le monde, se battent encore pour un droit à l'IVG : je pense aux Texanes, aux Hongroises, aux Malgaches et aux Italiennes, et c'est aussi à elles que nous dédions ce combat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Benjamin Saint-Huile.

**M. Benjamin Saint-Huile (LIOT).** Je m'exprime en mon nom personnel et au nom de l'immense majorité du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoriaux. Tout d'abord, un point de méthode : nous nous refusons à participer à une logique d'obstruction dans le cadre d'une niche parlementaire, qu'il s'agisse de celle de LFI aujourd'hui ou de celles d'autres groupes demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et LFI-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Il faut permettre à chaque groupe de profiter de sa journée pour défendre ses convictions.

Nous sommes évidemment très attachés aux droits des femmes et à leur capacité à décider de leur vie, de disposer de leur corps. Et nous attendions cette discussion avec intérêt, sachant que le groupe Renaissance avait prévu de déposer un texte similaire. De même que nous aurions très majoritairement voté en faveur de ce dernier, nous voterons celui-ci avec conviction, conscients que les Français, en juin dernier, ont souhaité une représentation proportionnelle de l'Assemblée nationale et qu'il nous appartient donc, par sagesse, de créer les conditions de la convergence quand cela est possible. Nous nous réjouissons aujourd'hui que celles et ceux qui ont travaillé à la rédaction de ce texte, et plus particulièrement de l'amendement qui a permis cette convergence, se révèlent finalement largement majoritaires.

Enfin, je tiens à dire à ceux qui ont usé de faux nez que nous les voyons. Il aura fallu deux suspensions de séance au Rassemblement national pour savoir quoi faire ! Vous avez, chers collègues, des colonnes vertébrales de plastique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Michaël Taverne.** C'est honteux de dire ça !

**M. Benjamin Saint-Huile.** Comme la cheffe a changé d'avis, vous allez changer aussi. Nous le regrettons, mais nous savons d'où vous venez...

Donnons aujourd'hui de la force à ce texte pour qu'au Sénat, il trouve écho et résonances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, HOR, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Aurore Bergé.

**Mme Aurore Bergé (RE).** Nous avons tous un héritage personnel qui guide nos engagements et explique notre envie de devenir parlementaires, de nous exposer et de solliciter le suffrage des Français.

La question des droits des femmes, de leur liberté et de leur émancipation a toujours été au cœur des combats que j'ai menés. Avant de revenir dans cet hémicycle – puisque je n'avais pas prévu d'être ici cet après-midi –, j'ai appelé une seule personne pour avoir son aval : ma maman, qui m'a donné l'autorisation d'être présente parmi vous. Ma mère a eu recours à l'avortement comme d'autres mères, à un moment où c'était illégal dans notre pays et où elle risquait la prison, voire sa vie. Elle a d'abord fait appel à un médecin vraisemblablement assez connu à l'époque pour pratiquer ce type d'acte, mais l'opération ne s'est pas bien passée et, comme de trop nombreuses femmes, elle a dû ensuite aller à l'hôpital, où elle pensait trouver un refuge bienveillant et accueillant. Mais elle y a été reçue comme par des inquisiteurs parce qu'on y avait évidemment bien vite compris l'acte qu'elle avait tenté de faire réaliser. Si elle a pu mettre un terme à sa grossesse, c'est au prix d'un curetage



sans anesthésie de la part des médecins. Voilà ce que les femmes subissaient, voilà ce que nos mères et nos grands-mères ont pu subir.

La question de la protection de l'accès à l'IVG ne relève ni d'un caprice, ni du gain politique, ni de l'appartenance à tel ou tel groupe politique. Les Français, on n'a pas cessé de le dire ici, ont d'ailleurs transformé la composition de cette assemblée pour que nous arrivions à démontrer que nous pouvions travailler différemment. Et si nous ne sommes pas capables de le faire sur la question des droits des femmes, alors nous ne le serons sur aucun texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et Dem ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. Jean-Charles Larssonneur applaudit également.*)

Voilà la démarche qui est la nôtre aujourd'hui.

Le texte que nous nous apprêtons à voter – avec, je l'espère, la plus large majorité possible – devient celui de notre assemblée. Il doit nous réunir toutes et tous ; il doit aboutir. Nous ne devons pas finir notre mandat parlementaire sans avoir modifié la Constitution, sans y avoir inscrit l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*) Voilà l'engagement que nous prenons en votant ce texte unique sur le sujet.

Au nom de toutes les femmes, au nom de toutes nos mères qui se sont battues pour ce droit, au nom de toutes nos filles qui n'auront, je l'espère, plus jamais à se battre, je voterai ce texte et j'espère qu'il sera voté très largement. (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Pascale Bordes.

**Mme Pascale Bordes (RN).** Il nous faut rester vigilants car nous avons, aujourd'hui, évité le pire. En effet, le texte initial avait pour objet de créer un droit inconditionnel à l'IVG : s'il avait été adopté, certaines femmes auraient pu avorter jusqu'à huit ou neuf mois de grossesse, ce qui est inadmissible et inenvisageable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Murmures sur divers bancs.*) Ce texte marque une défaite cuisante de la gauche radicale et radicalisée (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), qui n'a pour boussole que la fin de notre monde, du monde que nous connaissons. C'est grâce à un travail transpartisan, c'est grâce à un amendement de Marine Le Pen (*Rires sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) que la majorité a, très rapidement, réécrit son texte pour aboutir à la version qui sera soumise au vote dans quelques instants. Cette réécriture représentant un moindre mal, Marine Le Pen a retiré son amendement.

**M. Matthias Tavel.** C'est du révisionnisme !

**Mme Pascale Bordes.** Le texte, désormais, ne change rien du point de vue juridique puisqu'il renvoie à la loi ; mais ce n'est pas une protection absolue et il nous faudra donc toujours, j'y insiste, rester vigilants. Ce texte n'est qu'un moindre mal.

Je terminerai...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Merci !

**Mme Pascale Bordes.** ...en rappelant aux Français qu'ils peuvent, comme toujours, compter sur nous pour défendre leurs droits (*Protestations sur divers bancs*), tous leurs droits, notamment le pouvoir d'achat.

**M. Stéphane Travert.** Non, merci ! On n'a pas besoin de vous !

**Mme Pascale Bordes.** En effet, le groupe LFI-NUPES a eu l'indécence de supprimer de la liste des propositions de loi à examiner celle qui concernait le Smic (*Protestations continues*), alors que nos concitoyens ont aujourd'hui d'autres soucis que l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Le sujet est certes important, mais moins que le pouvoir d'achat, qui concerne tous les Français. (*Bruit.*) Ils pourront toujours compter sur nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**M. Rémy Rebeyrotte.** Quelle honte !

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi constitutionnelle.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	387
Nombre de suffrages exprimés .....	369
Majorité absolue .....	185
Pour l'adoption .....	337
contre .....	32

(*La proposition de loi constitutionnelle est adoptée.*) (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent longuement. – De nombreux députés du groupe RN et plusieurs députés du groupe LR applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure.

**M. Matthias Tavel.** Bravo, madame Panot !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Je suis très émue de ce vote et du signal historique que l'Assemblée nationale s'honore à envoyer à toutes les femmes de notre pays, mais aussi du monde. (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Les députés des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES applaudissent également.*) Je suis émue de voir que, malgré l'obstruction qui a duré jusqu'au bout du débat, nous avons su dégager un consensus, avec la conscience du temps long, persuadés que nous faisons un acte de progrès – non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale parle au monde ; aujourd'hui, notre pays parle au monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES ainsi que sur quelques bancs du groupe RE.*) En introduisant le droit à l'avortement dans la Constitution, la France deviendrait la nation pionnière en matière de droits des femmes. Il est temps que notre pays s'affirme à l'avant-garde des droits sexuels et reproductifs !

Monsieur le ministre, la balle est désormais dans le camp du Gouvernement. Nous sommes nombreux à espérer un projet de loi constitutionnelle, qui permettrait d'avancer plus rapidement sur cette question. (*Mêmes mouvements.*)

Je remercie chaleureusement et sincèrement tous les collègues députés qui ont permis de recueillir l'assentiment de leur groupe et qui ont travaillé à une formulation transpartisane. Je remercie Mélanie Vogel qui, courageusement, a défendu la

proposition au Sénat, il y a un mois. Je remercie l'administrateur François Joly et l'ensemble des services de l'Assemblée, qui ont fait un travail remarquable. (*Mêmes mouvements.*) Cette victoire historique qui nous permet, je l'ai dit, d'envoyer un signal à notre pays et au monde, je la dédie aux femmes des États-Unis, de Pologne et de Hongrie, dont le droit à l'avortement est aujourd'hui entravé, mais aussi aux militants qui, dans notre pays, luttent au quotidien pour le droit des femmes à disposer de leur corps. (*Mmes et MM. les députés des groupes LFI-NUPES, RE, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent longuement.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Sacha Houlié,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Je m'associe à ce qui vient d'être dit par différents orateurs, notamment par la rapporteure, s'agissant du message historique que la France délivre au monde. Ce message est d'autant plus fort quand on connaît les attaques contre le droit à l'avortement, mais aussi notre histoire. En effet, je l'ai dit, nous examinons ce texte cinquante ans après le procès de Bobigny.

Le vote qui vient d'avoir lieu n'est pas le point final. Nous n'avons pas besoin d'attendre un texte de loi gouvernemental. S'il était essentiel de réécrire la proposition de loi en se montrant un peu plus prudents – mais sans renoncer à quoi que ce soit en matière de contraception – et d'inscrire cette disposition dans le corps de la Constitution, et non seulement dans son article 1<sup>er</sup>, c'est parce que, ce faisant, nous avons ouvert la voie à un débat au sein de la chambre haute. Ce débat nous implique tous car nous sommes responsables devant les groupes qui nous y représentent. J'assumerai ma part de responsabilité en prenant attache avec le président de la commission des lois du Sénat, pour que le texte chemine avec succès. Ce vote représente un grand pas mais, souvenez-vous en, ce n'est qu'un premier pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. C'est avec beaucoup de gravité et de solennité que je prends acte du vote historique qui vient d'avoir lieu. Dans mon discours, j'avais exprimé le souhait de voir l'Assemblée nationale se prononcer pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution ; c'est désormais chose faite, et bien faite, puisque le texte a été adopté à une très large majorité.

Ce vote a pu avoir lieu grâce à la majorité. Madame Aurore Bergé – il m'est pénible de vous voussoyer en cet instant –, je sais l'engagement viscéral, personnel, qui est le vôtre et je salue le très grand geste que vous avez fait en retirant le texte que vous aviez préparé de longue date. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*) Je salue également les groupes Dem et HOR. Merci pour votre engagement, qui exprime nos valeurs communes. Mais on doit aussi ce vote à l'opposition, en particulier à la gauche. Je salue le travail de Mme la présidente Panot (*Mêmes mouvements*) ainsi que les groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES, sans oublier le groupe LIOT. (*Mêmes mouvements.* – « Ah ! » sur les bancs du groupe LIOT.)

**M. Jérôme Guedj.** Personne ne saurait oublier le groupe LIOT !

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. L'Assemblée envoie aujourd'hui un message fort. C'est un grand honneur et une grande émotion pour moi d'être parmi vous et de m'être fait la voix du soutien indéfectible du Gouvernement à ce projet. Vous le savez, une révision constitutionnelle doit recueillir l'accord des deux chambres ; il reviendra au Sénat de se prononcer, le moment venu, sur le fruit de nos débats, dans le cadre de la navette parlementaire. Ce texte marque une étape fondamentale pour le renforcement du droit à l'IVG. Nous réaffirmons que les femmes disposent de leur corps. Point final. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*)

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

2

### ABOLITION DE LA CORRIDA

#### Discussion d'une proposition de loi

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Aymeric Caron et de plusieurs de ses collègues visant à abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité (n<sup>os</sup> 329, 492).

#### PRÉSENTATION

**Mme la présidente.** La parole est à M. Aymeric Caron, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Aymeric Caron,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. La question que j'ai l'honneur de vous soumettre interroge le plus profond de nos consciences. Longtemps, nous avons maltraité les animaux sans le moindre remords. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières lois de protection animale ont été adoptées en Angleterre puis en France. Depuis, elles ont été en permanence actualisées et améliorées en fonction de l'évolution de nos standards moraux et de nos connaissances. Désormais, dans notre pays, les sévices sur les animaux peuvent être punis de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende ; je crois que nous pouvons être fiers de ces dispositions qui entérinent le fait que la République ne tolère pas les violences inutiles sur les animaux. Toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées de ce principe qui n'en a pas moins le mérite de servir de socle aux réflexions que nous menons sur nos relations avec les autres espèces.

Ce que je vous demande aujourd'hui, chers collègues, c'est simplement de réparer une injustice.

**M. Alexis Corbière.** Exactement !